



## Succession et vente d'une maison

Par **apparence**, le 27/01/2009 à 12:06

bonjour,

apres l'ouverture de la succession,suis obliger d'accepter la  
vente de la maison familiale,sachant que ma mere et mes deux soeurs,  
le souhaitez vivement,quels sont mes recours,si je reffusait?  
je vous remercie,par avance,je suis perdue et c'est tres urgent,  
j'ai absolument besoin d'avoir une reponse,je sais que je ne suis,  
pas seule,merci.

Par **ardendu56**, le 27/01/2009 à 15:57

Dans le cadre d'une indivision successorale, la règle est le fonctionnement à l'unanimité, donc le refus de signature d'un seul co-indivisaire bloque tout.

Pour sortir d'une telle situation, en effet, il faut provoquer le partage par voie judiciaire et les frais sont supportés par l'indivision, donc par tous au prorata de leur part.

Vous pouvez tenter de racheter la part à chacun. Un agent immobilier, (ou plusieurs) estimerait la maison et vous pourriez faire votre offre.

J'espère vous avoir aidé.

Par **apparence**, le 27/01/2009 à 18:03

bonsoir ardendu56,

je tiens a vous remercier,vous avez repondu exactement a ma  
question,et vous felicites pour votre rapidite,je vous souhaitez,  
une bonne soiree,merci.